



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal :

- Le rapport financier 2023 sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2024 à 19 h

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal :

- Le maire fera rapport des faits saillants du rapport financier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2024 à 19 h
- Le rapport financier sera diffusé sur le site Internet de la municipalité.

Donné au Canton de Hatley, le 23 avril 2024

Gabriel Demers
Directeur général